

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 3 SUJETS MAJEURS AU MENU DE CETTE SEQUENCE DE RENTREE**

Le Conseil communautaire de l'agglomération du Cotentin se tiendra ce mardi 28 septembre à 18h au Complexe Marcel Lechanoine de Valognes. En amont de cette séquence, le Président David MARGURITTE revient sur 3 sujets majeurs à l'ordre du jour de cette séance et répondra aux questions des journalistes.

### **Signature de la convention avec Manche Numérique concernant le déploiement de la fibre (Phase 2)**

Dès 2004, le département s'est engagé dans une démarche volontariste en faveur du Très Haut Débit avec la mise en place du Syndicat Mixte Manche Numérique, devenu Manche Numérique. Cet organisme a déjà déployé un premier réseau de 1 500 km de câbles pour apporter une meilleure offre de service aux particuliers et permettre aux entreprises et sites

publics du territoire d'accéder au Très Haut Débit. La 1<sup>ère</sup> phase du conventionnement a permis le financement de 220 000 prises. A horizon 2025, 320 000 prises doivent être déployées pour relier l'ensemble des Manchois à la fibre optique.

Le coût total s'élève à 514 646 000 € dont 53% financés sur fonds publics (Etat, Région, Fond FEDER, Cd50 et EPCI) et 47% sur fonds privés. La deuxième phase de déploiement (2022-2025) est présentée ce soir en Conseil communautaire. Pour le Cotentin, il s'agit de 22 105 prises, soit un budget 2 873 650 € (130€/prise). La participation de l'agglomération au déploiement de la fibre optique lors de cette seconde phase est identique au premier plan de financement.

Le déploiement de la fibre optique est un élément clé du désenclavement du Cotentin qui a été intégré au Projet de territoire avec un objectif précis : relier l'ensemble des habitants à la fibre en 2025. Il s'agit d'un levier prépondérant et indissociable de l'attractivité du territoire (faire venir des compétences tant pour les mobilités individuelles que celles des entreprises).

### **>Création de la SPL Cherbourg Port**

Ports de Normandie est autorité déléguée du Port de Commerce et de

Pêche de Cherbourg-en-Cotentin et en a confié l'exploitation à des délégataires. Les contrats de délégations arrivent à leur terme au 31/12/2021. A l'issue des procédures d'attribution de Délégation de Service Public (DSP), le comité syndical de Ports de Normandie a décidé de la déclarer sans suite pour le port de Commerce. En ce qui concerne la pêche, il n'y avait aucun candidat.

Dans ces conditions et pour avoir une totale maîtrise publique de ces équipements portuaires, à fort enjeux pour le développement économique de l'ensemble du Cotentin, Ports de Normandie et l'Agglomération du Cotentin ont décidé de la création d'une SPL pour gérer les ports de commerce et de pêche. L'objet social de la SPL Cherbourg Port est large mais ne s'applique que sur le périmètre géographique commun des actionnaires, à savoir les ports de commerce et de pêche de Cherbourg. La SPL peut dans le cadre de cet objet social large, passer des contrats de concession avec Ports de Normandie qui est l'autorité délégante.

La gouvernance s'articulera avec un Conseil d'administration composé de 5 membres au sein duquel l'agglomération du Cotentin aura un siège. La collectivité apporte 10% du capital de la SPL, 100 000€ en 2 apports (Ports de Normandie 90%). Il n'y a pas de recapitalisation « automatique » de la société par les actionnaires en cas de pertes. Ce qui veut dire que l'agglomération ne peut être appelée à combler les déficits éventuels de la SPL. Dans le même esprit, elle ne peut pas être attributaire des bénéfices de la SPL qui sont mis en réserve ou réinvestis dans les activités des ports.

Pour l'exploitation, la gestion et l'entretien des ports de commerce et de pêche de Cherbourg, il est nécessaire de rédiger un contrat entre la SPL

nouvellement créée et Ports de Normandie, autorité délégante. Deux projets de contrats de concession pour l'exploitation et la gestion du port de commerce et pour l'exploitation et la gestion du port de pêche sont joints à l'étude de la délibération.

La création de cette SPL permet de maîtriser un vecteur majeur de l'activité économique du Cotentin pour agir efficacement en matière d'énergie, d'industrie, de la pêche, de l'agromer, du transmanche, du tourisme, des coopérations internationales, de l'export. Cet outil vient donc concourir aux ambitions du Cotentin, exprimées récemment lors de la présentation du Projet de Territoire de la collectivité, en faveur de l'attractivité économique et plus particulièrement sur le volet maritime que l'agglomération entend développer de façon prégnante (1<sup>ère</sup> façade maritime de Normandie).

### **>L'impulsion de 8 fauteuils dentaires**

Le Cotentin connaît une situation très défavorable de l'offre de soins dentaires. En effet, le département de la Manche se place au 96<sup>ème</sup> rang sur 100 départements français de métropole et d'outre-mer avec 37,2 praticiens de l'art dentaire pour 100.000 habitants. La faible présence de praticiens mais aussi d'étudiants en soins dentaires dans le Cotentin est principalement due à l'absence de Faculté d'odontologie en Normandie. Les étudiants s'orientent vers des villes comme Paris, Rennes ou Lille où ils poursuivent leurs dernières années de stages de fin d'études. Sur notre territoire, la demande croissante de la population en attente de soins ne trouve pas satisfaction auprès des cabinets de ville. De fait de nombreux patients renoncent à leurs soins ou se reportent sur les Urgences

du Centre Hospitalier Public du Cotentin (CHPC).

Face à ce constat, dans le cadre des travaux régionaux portés par l'ARS, la Région et le Cotentin et l'université de Caen Normandie, le CHPC a développé à la rentrée un projet d'antenne de formation pour les internes en odontologie. L'objectif est de permettre aux étudiants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années, voire 4<sup>ème</sup>, de la Faculté Odontologie de Rennes d'effectuer leurs stages « cliniques » hospitaliers sous la supervision de praticiens cherbourgeois. Ce projet prévoit également des stages d'initiation à la vie professionnelle organisés par les praticiens de villes. Ces passerelles entre l'hôpital et les indépendants permettront ainsi de créer un écosystème complet favorisant à terme l'installation des futurs praticiens.

Ce dispositif permettra d'accueillir, dès la rentrée de septembre, 2 étudiants. D'ici 2023, 8 à 10 étudiants pourront effectuer leur stage de fin d'étude dans le Cotentin.

Dans le cadre de sa stratégie pour favoriser l'attractivité médicale du territoire, l'agglomération du Cotentin apporte un soutien à ce projet aux côtés du CHPC en participant notamment à l'aménagement des locaux permettant d'accueillir les étudiants.

Ce projet s'articulera sur 3 sites du territoire avec :

- La création sur le site de Valognes de 3 cabinets ainsi qu'un local de lavage et de préparation des prothèses ;
- La réorganisation de 2 cabinets existants sur le site de Cherbourg-en-Cotentin incluant également un local de lavage et de préparation des prothèses ;

- La création à horizon 2023 d'un 3<sup>ème</sup> site sur Cherbourg-en-Cotentin, à proximité du CHPC avec 3 cabinets.

Un projet porté par le CHPC et financés par la Région et le Cotentin :

Avec un coût global estimé à 716 767 € TTC pour les deux premiers sites, l'agglomération apportera un soutien financier de 339 677 € et la Région 377 090 euros.

Le 3<sup>e</sup> site devra faire l'objet d'études complémentaires.

Le projet est divisé en 2 volets :

- Matériel et équipements : 538 700 € TTC (70% Région Normandie, 30% agglomération du Cotentin) ;
- Travaux d'aménagement : 178 067 € TTC financés par la Communauté d'agglomération.

Le soutien de l'agglomération au déploiement de ce projet d'antenne de formation en soins dentaire illustre la mobilisation du Cotentin autour d'une palette d'actions en faveur de l'attractivité médicale (soutien à la création de PSLA, étude sur un centre communautaire de santé, opération séduction en faveur des internes pr découvrir le territoire, etc.).